

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DJS 65 Subventions (207.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations sportives locales (15^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à sept associations sportives locales (15^e) ;

Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement, en date du 18 juin 2018;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 3 à 10 et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association Athlétic Club Paris 15 (n°440 (X 06178) / 2018_02856) 44, bld de Grenelle (15^e) pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Une subvention de 35.000 euros est attribuée à Evolution Sportive et Culturelle du XVème (n°16297 (D02296)/2018_04310) au 124, rue Emile Zola (15^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée à Gym Paris 15 (17747 (X 01202)/2018_03040) située 56, Avenue Emile Zola (15^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 6 : Une subvention de 11.000 euros est attribuée à l'association Olympique Paris XV (17719/D04277) 2018_02561) 4, rue Thureau Dangin (15^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 7 : Une subvention de 43.000 euros est attribuée au Rugby Club Paris 15 (304 / X 00624/ 2018_02146) situé 55 bis, rue Emeriau (15^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 8 : Une subvention de 42.000 euros est attribuée au Paris Amicale Camou (17733 / D 01936 / 2018_02137) situé 8, rue Auguste Bartholdi (15^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 9 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée au Paris Basket 15 (48442 / 2018_02002) situé 14, rue Eugène Gibez (15^e), pour soutien à l'activité, au titre de l'exercice 2018.

Article 10 : La dépense correspondante, d'un montant total de 207.500 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO